

U S U M B U R A

10^e Octobre 1954.-

61/8023

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.-

TRANSMIS COPIE pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à RUHENERI, suite à son n° 2838/T
2/05 du 4 août 1954.-

05

USUMBURA, le 10 octobre 1954.-

L'Ingénieur Provincial, Chef du Service
des Travaux Publics du Ruanda-Urundi,
J. VAN VLAENDEREN.,

Cahier spécial des charges
n° 37/T.P./1951.



Monsieur MASSART, Entrepreneur
à
K I G A L I .-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que
Monsieur l'Administrateur de Territoire de RUHENERI m'avise qu'il
lui est actuellement impossible de procéder à la réception définitive
des maisons type 117 et 113 que vous avez construites à RUHENERI.

En effet, les réparations nécessaires
n'ont pas encore été effectuées.

Je vous serais obligé de vouloir bien
me communiquer vos intentions à ce sujet et, en tout cas, vous prie
d'accélérer l'exécution des travaux requis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.-

L'Ingénieur Provincial, Chef du Service des
Travaux Publics du Ruanda-Urundi,
sé/: J. VAN VLAENDEREN.,